



Portrait

sur le financement des
partis politiques municipaux

Exercice financier clos le 31 décembre 2015

Direction du financement des partis politiques

Mai 2016



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Portrait

sur le financement des
partis politiques municipaux

Exercice financier clos le 31 décembre 2015

Direction du financement des partis politiques

Mai 2016



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Vous pouvez joindre un coordonnateur en financement politique aux coordonnées suivantes :

Direction du financement des partis politiques

Directeur général des élections du Québec

Édifice René-Lévesque

3460, rue de La Pérade

Québec (Québec) G1X 3Y5

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

De la région de Québec : 418 644-3570

Partout ailleurs : 1 866 232-6494

Par courriel : financement-municipal@dgeq.qc.ca

Par télécopie : 418 528-0638

Pour consulter la version électronique de ce document,
visitez notre site Web à electionsquebec.qc.ca.

Table des matières

Le rôle du directeur général des élections en matière de financement.....	1
Portrait sur le financement des partis politiques municipaux.....	3
Partis politiques municipaux autorisés.....	4
Évolution du nombre de municipalités assujetties au chapitre XIII de la LERM et des partis politiques autorisés selon la tranche de population.....	4
Partis politiques municipaux autorisés et retirés au cours de l'exercice financier.....	5
Financement politique.....	6
Participation financière des municipalités aux partis politiques.....	6
Sommaire des bilans comptables des partis politiques autorisés en 2015.....	9
Les contributions politiques.....	11
Contributions recueillies par les partis politiques en 2015 par tranche de population.....	12
Contributions recueillies par les partis politiques depuis 2011.....	12
Les revenus d'adhésion.....	13
Élections partielles.....	15
Chapitre XIII de la LERM.....	15
Chapitre XIV de la LERM.....	16
Annexes.....	17
Sommaire des revenus et des dépenses des partis politiques de 2011 à 2015.....	19
Liste des partis politiques municipaux autorisés en 2015 par tranche de population.....	20
Municipalités de 5 000 à 19 999 habitants.....	20
Municipalités de 20 000 à 49 999 habitants.....	23
Municipalités de 50 000 à 99 999 habitants.....	24
Municipalités de 100 000 habitants ou plus.....	25

Le rôle du directeur général des élections en matière de financement

Au palier municipal, le directeur général des élections (DGE) veille à l'application et au respect des règles en matière d'autorisation des partis politiques et des candidats indépendants, de financement et de contrôle des dépenses électorales.

Le chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)¹ s'applique aux 186 municipalités de 5 000 habitants ou plus^{2 3}. Le DGE exerce les devoirs suivants, dictés par l'article 368 de la LERM, en ce qui a trait à l'autorisation, au financement et au contrôle des dépenses électorales :

- autoriser les partis et les candidats indépendants;
- vérifier si les partis et les candidats se conforment au chapitre XIII de la LERM;
- donner des directives sur l'application du chapitre XIII de la LERM;
- recevoir, examiner et vérifier, le cas échéant, les rapports financiers et de dépenses électorales qui lui sont transmis.

Le DGE a également pour fonction de veiller à l'application du chapitre XIV de la LERM, qui touche 918 municipalités de moins de 5 000 habitants (municipalités qui ne sont pas assujetties au chapitre XIII de la LERM)⁴. Ainsi, il reçoit les formulaires que tous les candidats doivent déposer pour dévoiler l'identité des donateurs de 100 \$ ou plus qui souhaitent favoriser leur élection, et en vérifie la conformité⁵.

De plus, le DGE exerce une fonction essentielle en matière de formation, d'information et de promotion des règles de financement et de contrôle des dépenses électorales auprès des électeurs, des partis politiques, des candidats et des trésoriers des municipalités⁶.

Rappelons que le DGE peut, de sa propre initiative ou à la suite de la demande de toute personne, faire enquête sur l'application des chapitres V à VII.1, de la section I du chapitre XII et des chapitres XIII et XIV de la LERM⁷. Il peut tenter des poursuites pénales devant les tribunaux compétents pour toute infraction énoncée dans la LERM.

1. Recueil des lois et règlements du Québec (RLRQ), chapitre E-2.2.

2. Conformément à l'article 365 de la LERM, même si une municipalité compte désormais moins de 5 000 habitants, si elle était assujettie à la LERM, elle le demeure (sous réserve de l'article 366 de la LERM). En 2015, quatre municipalités étaient dans cette situation.

3. Population estimée au 1^{er} juillet 2015 par l'Institut de la statistique du Québec (décret 1060-2014 du 3 décembre 2014).

4. Article 513.0.1 de la LERM.

5. Article 513.1 de la LERM.

6. Article 90.6 de la LERM.

7. Article 90.1 de la LERM.

Portrait sur le financement des partis politiques municipaux

En vertu de l'article 90.6 (1°) de la LERM, le DGE peut rendre accessibles au public les rapports financiers et les rapports de dépenses électorales produits par les entités politiques autorisées.

Les partis politiques devaient déposer auprès du trésorier de leur municipalité, au plus tard le 1^{er} avril 2016, leur rapport financier pour l'exercice qui s'est clos le 31 décembre 2015.

Certains ajustements pourraient être apportés à la suite du processus d'examen et de vérification de ces rapports par le DGE. Notons également que les données de l'exercice financier 2014 ont été ajustées en fonction des rapports déposés et des vérifications réalisées depuis la dernière édition.

Le présent document dresse un portrait du financement des partis politiques municipaux au 31 décembre 2015. On y trouve, notamment, quelques faits saillants au regard des partis politiques municipaux autorisés au cours de l'année 2015, différentes statistiques pertinentes concernant les sources de financement, des bilans comptables, de même que le niveau d'endettement de ces partis. Un bref état des élections partielles qui se sont tenues en 2015 y est également présenté. En annexe, on peut consulter la liste des partis politiques municipaux autorisés.

Par ailleurs, un sommaire des données financières contenues aux états des résultats et aux bilans comptables de chacun des partis politiques autorisés peut être consulté sur notre site Web.

Afin d'apprécier ce portrait, l'information est regroupée selon la taille de la population où le parti est autorisé. Des données comparatives des exercices précédents sont également présentées.

Partis politiques municipaux autorisés

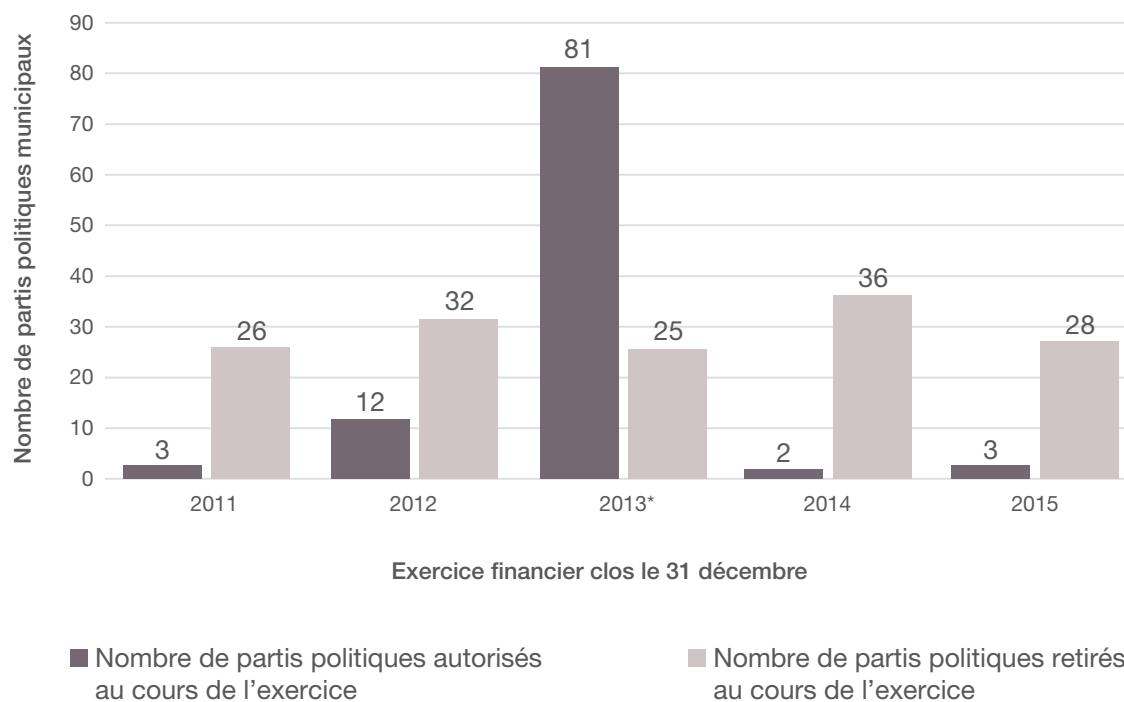
- Une nouvelle municipalité est maintenant assujettie aux règles encadrant le financement politique. Il s'agit de la municipalité Les Coteaux, située en Montérégie.
- En 2015, les 186 municipalités assujetties représentaient 84 % de la population québécoise.
- Cent quarante-cinq (145) partis politiques municipaux étaient autorisés par le DGE à un moment ou un autre en 2015.
- Saviez-vous que :
 - De ces 145 partis politiques, 14 étaient autorisés dans la ville de Montréal ?
 - Des 177 partis politiques autorisés lors des dernières élections générales en novembre 2013, 67 ont vu leur autorisation retirée ?
 - 57 % des municipalités assujetties au chapitre XIII de la LERM n'ont aucun parti politique autorisé ?
- Au cours de l'année 2015, 28 partis politiques ont vu leur autorisation du DGE retirée. Ce retrait était à la demande du parti pour 24 d'entre eux. Trois nouveaux partis ont également vu le jour.
- En date du 31 décembre 2015, après les accords et les retraits d'autorisation au cours de l'exercice, nous dénombrons 117 partis politiques autorisés; un tel seuil n'avait pas été atteint depuis 2004.

Évolution du nombre de municipalités assujetties au chapitre XIII de la LERM et des partis politiques autorisés selon la tranche de population

		2011	2012	2013 *	2014	2015
De 5 000 à 19 999 habitants	Municipalités	126	126	131	129	130
	Partis politiques	91	73	106	86	69
De 20 000 à 49 999 habitants	Municipalités	33	33	35	36	37
	Partis politiques	34	35	36	35	28
De 50 000 à 99 999 habitants	Municipalités	9	10	9	10	9
	Partis politiques	12	12	17	18	13
100 000 habitants ou plus	Municipalités	10	10	10	10	10
	Partis politiques	28	29	41	39	35
Total	Municipalités	178	179	185	185	186
	Partis politiques	165	149	200	178	145

* Année d'élections générales.

Partis politiques municipaux autorisés et retirés au cours de l'exercice financier



* Année d'élections générales.

Financement politique

Participation financière des municipalités aux partis politiques

Allocation aux partis politiques autorisés des villes de Montréal et de Québec

Cette allocation vise à rembourser les partis autorisés des villes de Montréal et de Québec des frais réellement engagés et payés pour leur administration courante, pour la diffusion de leur programme politique et pour la coordination de l'action politique de leurs membres⁸.

- En 2015, l'allocation aux partis politiques représentait 13,5 % de la participation financière des municipalités (10,5 % de l'ensemble du financement politique), pour une somme de 471 109 \$.

Remboursement des frais de recherche et de soutien

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le budget de toute municipalité de 50 000 habitants ou plus doit comprendre un crédit pour le versement de sommes destinées au remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers⁹.

- En 2015, le remboursement des frais de recherche et de soutien représentait 83,4 % de la participation financière des municipalités (64,8 % de l'ensemble du financement politique), pour une somme de 2 904 345 \$.

Remboursement des frais d'audit du rapport financier

La LERM prévoit un remboursement, pour les partis autorisés, pour les frais d'audit de leur rapport financier annuel. Ce remboursement maximal varie entre 1 000 \$ et 3 000 \$, selon le nombre d'habitants de la municipalité où ce parti est autorisé¹⁰.

- En 2015, le remboursement des frais d'audit représentait 2,7 % de la participation financière des municipalités (2,1 % de l'ensemble du financement politique), pour une somme de 94 500 \$.

Remboursement des dépenses électorales

Le trésorier rembourse, à même le fonds général de la municipalité, un montant égal à 70 % des dépenses électorales effectuées et acquittées conformément à la LERM par un parti pour ses candidats qui ont été élus ou qui ont obtenu au moins 15 % des votes valides au moment de l'élection au poste concerné¹¹.

8. Article 474.0.4 de la Loi sur les cités et les villes (LCV; RLRQ, c. C-19).

9. Article 474.0.1 de la LCV.

10. Article 490 de la LERM.

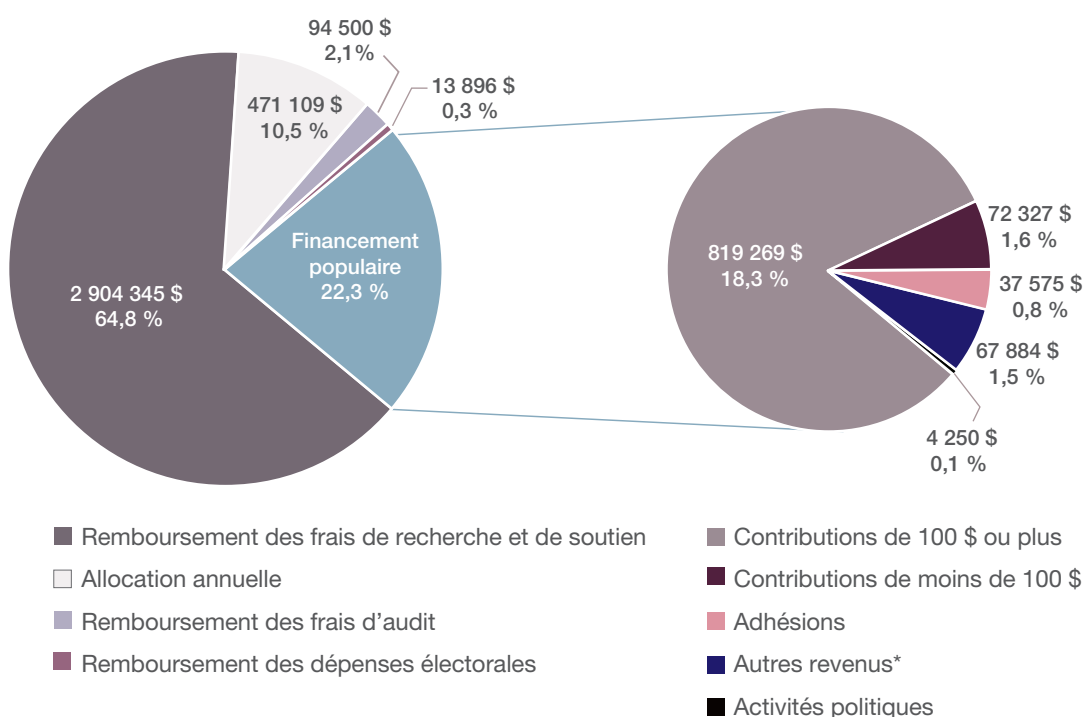
11. Article 475 de la LERM.

Globalement, le financement des partis politiques est stable lorsque l'on compare les revenus pour l'exercice 2015 avec ceux de 2014; l'augmentation de ceux-ci est de 1,0 %. En 2015, 77,7 % de l'ensemble du financement des partis politiques municipaux provenait de la participation financière des municipalités, ce qui est comparable à l'exercice précédent, où ce taux était de 77,3 %.

- 92,6 % de l'ensemble du financement était destiné aux partis politiques des municipalités de 100 000 habitants ou plus, pour une valeur totale de 4 153 215 \$. De cette somme, 2 979 777 \$ étaient destinés aux partis politiques des villes de Montréal et de Québec, ce qui représente 66,4 % de l'ensemble du financement.
- 80,5 % des revenus des partis politiques des municipalités de moins de 50 000 habitants proviennent du financement populaire. Par contre, pour les municipalités de 50 000 habitants ou plus, ce ratio diminue à 20,5 %; donc, 79,5 % des entrées de fonds des partis politiques de ces villes proviennent de la participation des municipalités.
- Comparativement à l'exercice 2014, les allocations destinées aux partis politiques des villes de Montréal et de Québec ont diminué de 12,0 %, passant de 535 535 \$ à 471 109 \$. Quant au remboursement des frais de recherche et de soutien, celui-ci a augmenté de 684 954 \$, donc de 30,9 %.

Un sommaire des revenus et des dépenses des partis politiques de 2011 à 2015 est disponible en annexe du présent document.

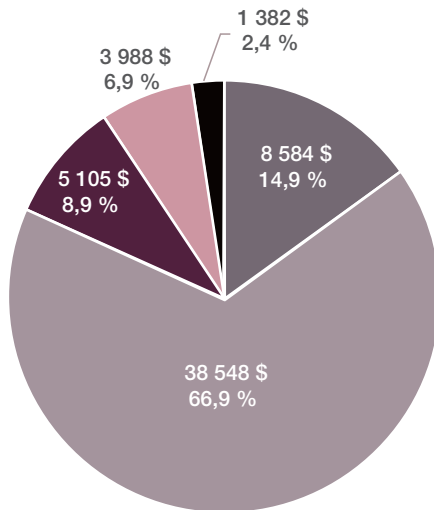
Financement des 145 partis politiques municipaux autorisés en 2015



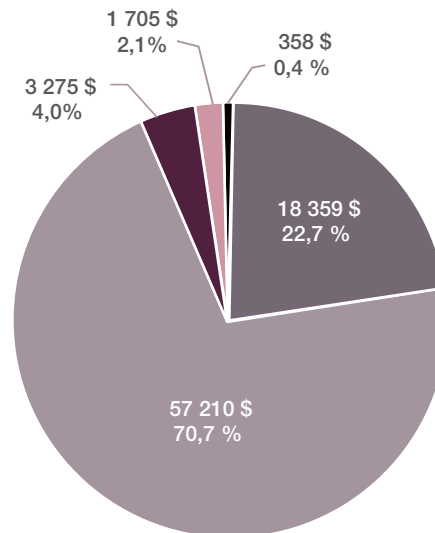
*Les autres revenus comprennent notamment les transferts reçus de l'agent officiel.

Financement des partis politiques par tranche de population

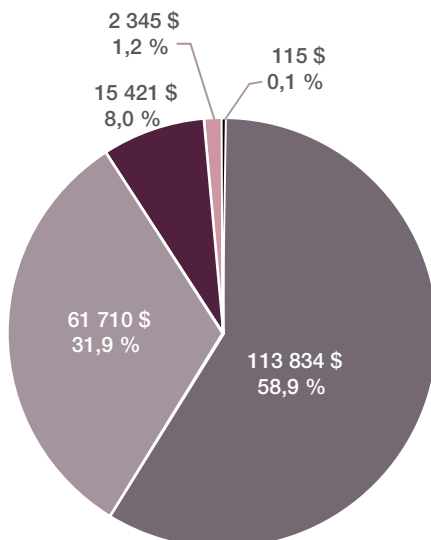
De 5 000 à 19 999 habitants
(69 partis politiques autorisés)



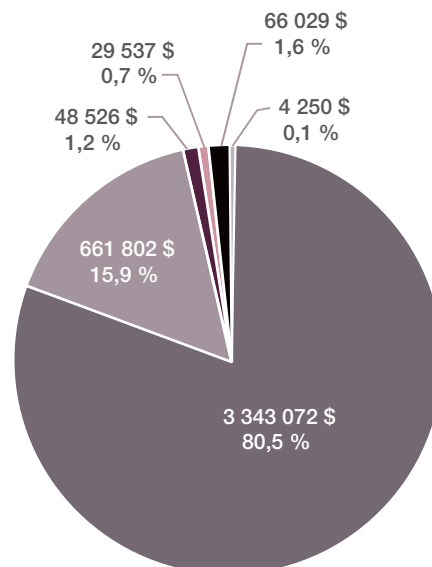
De 20 000 à 49 999 habitants
(28 partis politiques autorisés)



De 50 000 à 99 999 habitants
(13 partis politiques autorisés)



100 000 habitants ou plus
(35 partis politiques autorisés)



■ Participation de la municipalité
■ Contributions de 100 \$ ou plus
■ Contributions de moins de 100 \$

■ Adhésions
■ Autres revenus
■ Activités politiques

Sommaire des bilans comptables des partis politiques autorisés en 2015

L'actif net comptable d'un parti représente le solde résiduel des actifs de ce parti (ses avoirs) après déduction de ses passifs (ses dettes). L'actif net est une composante du bilan, lequel donne une image de la situation financière du parti politique à une date précise.

Bien que les chiffres présentés démontrent une amélioration de la situation financière des partis politiques municipaux, il en est autrement lorsque l'on prend en compte les retraits des deux derniers exercices financiers, plus particulièrement les partis retirés en 2014. En effet, les 36 formations politiques qui ont vu leur autorisation retirée en 2014 cumulaient des passifs de 715 743 \$ contre des actifs de 45 505 \$.

Afin de mieux apprécier l'évolution de la situation financière des partis politiques, les rapports financiers des 114¹² partis autorisés au 31 décembre 2014 et qui l'étaient toujours au 31 décembre 2015 ont été isolés. Les constats sont les suivants :

- Seuls les partis des municipalités de 100 000 habitants ou plus ont vu leurs revenus augmenter au cours de l'exercice 2015. Par contre, en fin d'année financière, les partis autorisés dans ces municipalités étaient les plus endettés, ayant un ratio d'endettement de 89,2 %.
- Les partis des municipalités de 50 000 à 99 999 habitants ont vu leurs revenus diminuer de la même proportion que la diminution de leurs dépenses; leur situation est donc considérée comme stable.
- Pour les partis des municipalités de 50 000 habitants ou plus, les revenus ne sont toujours pas suffisants pour rembourser les dettes cumulées depuis les dernières élections générales de novembre 2013.
- Les partis politiques des municipalités de moins de 50 000 habitants ont vu leurs revenus diminuer de 70,6 %, et leurs dépenses de 40,0 %. Ces partis, en année non électorale, ne peuvent compter sur la participation financière des municipalités, ce qui n'est pas le cas pour les partis des municipalités de 50 000 habitants ou plus.
- Les partis des municipalités de moins de 20 000 habitants ont vu leur ratio d'endettement augmenter au cours du dernier exercice, celui-ci passant de 27 % en 2014 à 30 % en 2015.

¹². De ces 114 partis, 91 comptaient au moins un candidat élu.

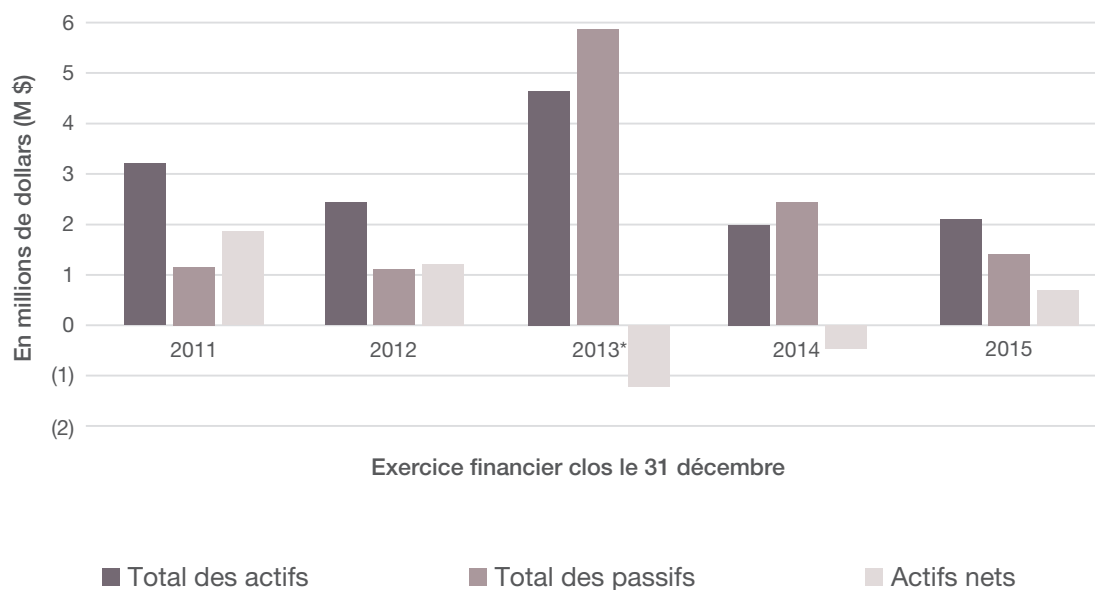
Sommaire des bilans comptables au 31 décembre des partis politiques autorisés

	(1)	(2)	(3 = 1 - 2)	(4 = 2/1)
	Total des actifs (\$)	Total des passifs (\$)	Actifs nets (\$)	Ratio d'endettement (%)
2011	3 197 486	1 291 042	1 906 444	40
2012	2 502 752	1 184 406	1 318 346	47
2013*	4 717 221	5 882 162	(1 164 941)	125
2014	1 987 972	2 495 071	(507 099)	126
2015	2 101 274	1 454 880	646 394	69

* Année d'élections générales.

Le ratio d'endettement s'obtient par ce quotient : $\frac{\text{Dettes à long terme} + \text{Passif à court terme}}{\text{Actifs totaux}}$.

Le ratio d'endettement compare ainsi les dettes (court et long terme) au total des actifs que possède le parti politique. Plus ce ratio est faible, moins le parti est endetté.



* Année d'élections générales.

Les contributions politiques

- En 2015, les contributions représentaient 19,9 % du financement total des partis politiques municipaux.
- Au cours de l'exercice 2015, les partis politiques municipaux ont amassé des contributions totalisant 891 596 \$, ce qui représente une augmentation de la valeur de celles-ci de 23,6 % et une augmentation en nombre de 19,1 %, comparativement à l'exercice 2014.
- Soixante-cinq (65) partis politiques municipaux, dont 22 qui ont vu leur autorisation du DGE être retirée au cours de l'exercice 2015, n'ont recueilli aucune contribution.
- 79,7 % des contributions ont été versées au bénéfice des partis politiques des municipalités de 100 000 habitants ou plus, pour une valeur totale de 710 328 \$. De cette somme, 453 210 \$ étaient destinés aux partis politiques des villes de Montréal et de Québec.
- En 2015, 3 878 donateurs ont versé des contributions totalisant plus de 100 \$, et 37,8 % de ces donateurs ont contribué le maximum permis par la loi, soit 300 \$.
- La valeur des contributions de moins de 100 \$ a augmenté de 41,0 % au cours du dernier exercice financier. Elles représentent 21,5 % du nombre de contributions versées aux partis politiques municipaux et 8,1 % de la valeur totale de celles-ci. Cette hausse est davantage marquée pour les municipalités de 50 000 à 99 999 habitants, où ces contributions représentent 41,9 % du nombre de contributions recueillies et 20,0 % de leur valeur totale.

Il est important de rappeler que les contributions de moins de 100 \$ peuvent être versées en argent comptant et que l'identité des donateurs n'a pas un caractère public¹³.

Enfin, pour chacun des partis politiques autorisés, on retrouve le nom du donateur et la valeur des contributions de 100 \$ ou plus qu'il a versées au bénéfice de ces partis politiques à la page *Recherche sur les donateurs* du site Web du Directeur général des élections.

¹³. Conformément à l'article 659 de la LERM.

Contributions recueillies par les partis politiques en 2015 par tranche de population

Tranche de population	Contributions de 100 \$ ou plus			Contributions de moins de 100 \$			Total des contributions		
	Nombre de contributions	Montant (\$)	%	Nombre de contributions	Montant (\$)	%	Nombre de contributions	Montant (\$)	%
5 000 à 19 999 habitants (69 partis)	197	38 548	88,3	89	5 105	11,7	286	43 653	100
20 000 à 49 999 habitants (28 partis)	250	57 210	94,6	64	3 275	5,4	314	60 485	100
50 000 à 99 999 habitants (13 partis)	273	61 710	80,0	197	15 421	20,0	470	77 131	100
100 000 habitants ou plus (35 partis)	3 428	661 802	93,2	788	48 526	6,8	4 197	710 328	100
Total	4 148	819 269	91,9	1 138	72 327	8,1	5 267	891 596	100

Contributions recueillies par les partis politiques depuis 2011

Exercice financier	Contributions de 100 \$ ou plus			Contributions de moins de 100 \$			Total des contributions		
	Nombre de contributions	Montant (\$)	%	Nombre de contributions	Montant (\$)	%	Nombre de contributions	Montant (\$)	%
2011	3 278	1 043 181	95,1	1 186	53 995	4,9	4 464	1 097 176	100
2012	4 172	1 113 332	94,7	1 187	61 931	5,3	5 359	1 175 263	100
2013*	14 611	3 478 024	92,5	4 871	282 005	7,5	19 482	3 760 029	100
2014	3 541	670 223	92,9	898	51 299	7,1	4 439	721 521	100
2015	4 148	819 269	91,9	1 138	72 327	8,1	5 267	891 596	100

* Année d'élections générales.

Les revenus d'adhésion

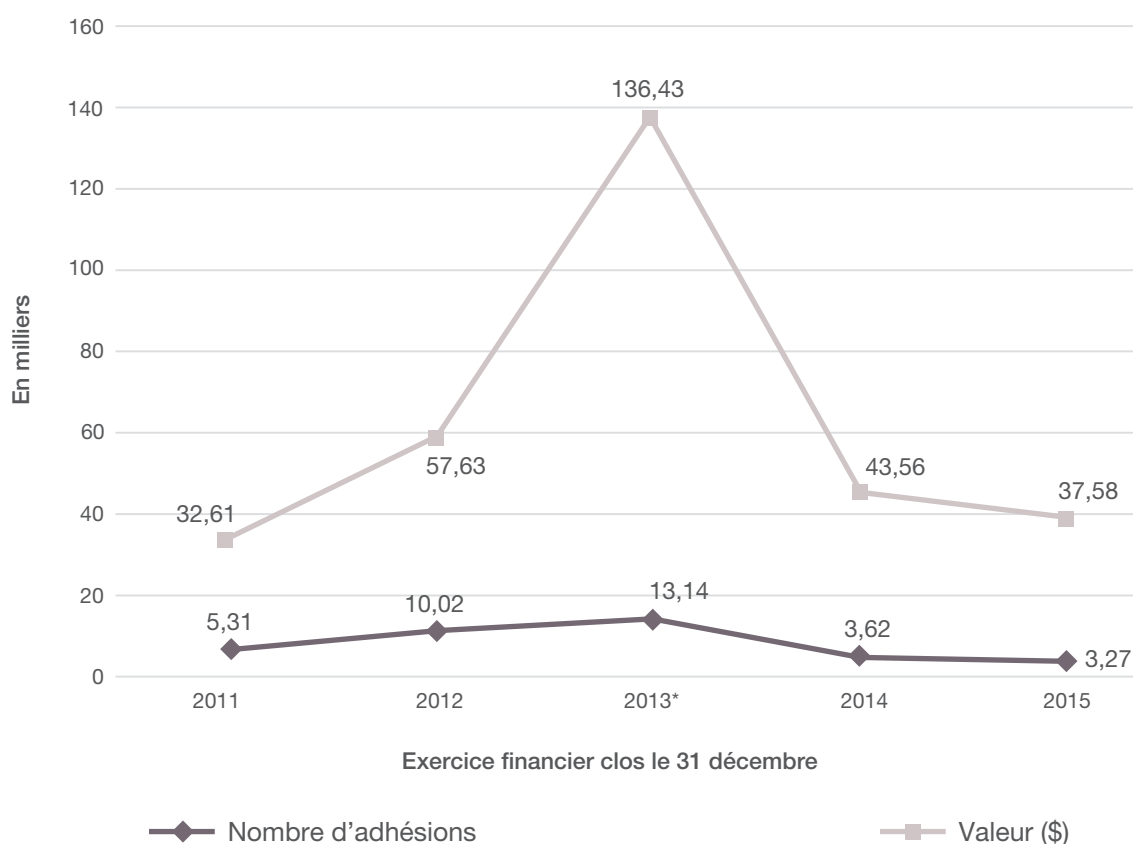
La LERM prévoit qu'une somme annuelle n'excédant pas 25 \$, versée par une personne physique pour son adhésion à un parti politique, n'est pas considérée comme une contribution¹⁴.

Comparativement à l'exercice financier 2014, le nombre de membres est en baisse de 9,6 % et les revenus d'adhésion ont diminué de 13,7 %.

	Nombre d'adhésions	Valeur (\$)
2011	5 313	32 611
2012	10 018	57 629
2013*	13 143	136 425
2014	3 623	43 564
2015	3 274	37 575

*Année d'élections générales.

Revenus d'adhésions recueillis par les partis politiques depuis 2011



*Année d'élections générales.

14. Article 428 (6°).

Il est à noter que les partis politiques doivent avoir en tout temps le nombre minimal de membres prévu à la LERM (entre 25 et 100, selon la population de la municipalité où le parti est autorisé) possédant la qualité d'électeur et une carte de membre¹⁵.

De plus, les partis politiques doivent, afin de conserver leur autorisation, transmettre au plus tard le 1^{er} avril de chaque année une liste de membres permettant de rendre compte que cette obligation est respectée. Enfin, le DGE peut prendre toutes les mesures nécessaires pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis par les partis¹⁶.

15. Article 399.2 de la LERM.

16. Article 399.3 de la LERM.

Élections partielles

Chapitre XIII de la LERM

Au cours de l'année 2015, 21 municipalités de plus de 5 000 habitants ont tenu des élections partielles afin de pourvoir 33 postes.

Au cours de ces élections partielles, les candidats indépendants autorisés ont recueilli 80 883 \$ en contributions. Par ailleurs, sur les 98 candidats de partis et indépendants autorisés, 60 se sont versé une contribution additionnelle pouvant atteindre 700 \$, conformément à la Loi¹⁷.

Élections partielles tenues dans les municipalités assujetties au chapitre XIII	
Nombre de municipalités	21
Nombre d'élections partielles	22
Nombre de postes à pourvoir	33
Nombre d'élus par acclamation	4
Nombre de désistements	4
Nombre de partis autorisés ayant présenté au moins un candidat	8
Nombre de candidats de parti autorisé	10
Nombre de candidats indépendants autorisés	88
Nombre de candidats indépendants	4
Valeur des dépenses électorales déclarées	141 590 \$
Valeur du remboursement de dépenses électorales possible	84 734 \$
Nombre de candidats ayant déclaré des dépenses électorales	87
Nombre de candidats n'ayant déclaré aucune dépense électorale	11
Nombre de candidats se qualifiant à un remboursement de leurs dépenses électorales	62

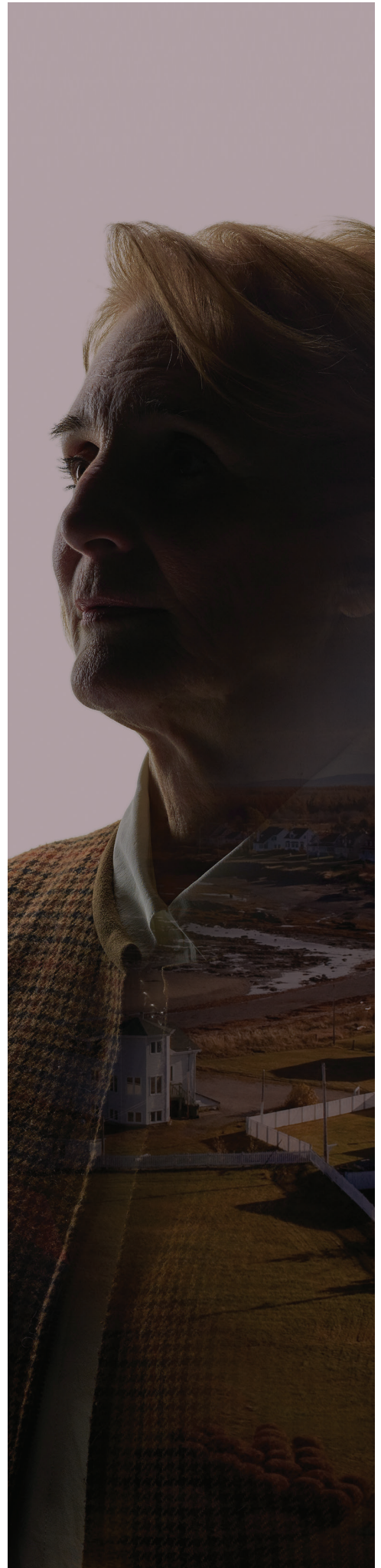
17. Article 431 de la LERM.

Chapitre XIV de la LERM

Élections partielles tenues dans les municipalités assujetties au chapitre XIV	
Nombre de municipalités	198
Nombre d'élections partielles	223
Nombre de postes à pourvoir	273
Nombre de postes demeurés vacants	16
Nombre d'élus par acclamation	94
Nombre de candidats	505
Valeur des dépenses électorales déclarées	39 989 \$
Valeur des dons de plus de 100 \$	36 771 \$

Rappelons qu'aucun remboursement de dépenses électorales n'est prévu et qu'aucun parti politique n'est autorisé dans ces municipalités.

ANNEXES



Sommaire des revenus et des dépenses des partis politiques de 2011 à 2015

Exercice clos le 31 décembre		2011		2012		2013*		2014		2015	
		\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Produits	(1)	1 097 136	25,5	1 175 263	28,8	3 760 029	39,0	721 521	16,2	891 596	19,9
	(2)	32 611	0,8	57 629	1,4	136 425	1,4	43 564	1,0	37 575	0,8
	(3)	25 190	0,6	6 425	0,2	54 385	0,6	3 314	0,1	4 250	0,1
	(4)	68 316	1,6	134 348	3,3	231 158	2,4	233 732	5,3	67 884	1,5
	(5 = 1+2+3+4)	1 223 253	28,4	1 373 665	33,7	4 181 997	43,3	1 002 131	22,6	1 001 305	22,3
	(6)	111 618	2,6	106 164	2,6	3 835 293	39,7	684 360	15,4	108 396	2,4
	(7)	2 971 853	69,0	2 596 704	63,7	1 635 347	16,9	2 754 926	62,0	3 375 453	75,3
	(8=6+7)	3 083 471	71,6	2 702 868	66,3	5 470 640	56,7	3 439 286	77,4	3 483 849	77,7
	(9=5+8)	4 306 724	100,0	4 076 533	100,0	9 652 637	100,0	4 441 418	100,0	4 485 155	100,0
	(10)	22 241	0,5	102 414	2,5	5 817 912	60,3	212 521	4,8	31 766	0,7
Charges	(11)	3 730 543	86,6	3 686 371	90,4	5 598 270	58,0	3 773 120	84,9	4 019 615	89,6
	(12=10+11)	3 752 784	87,1	3 788 785	92,9	11 416 182	118,3	3 985 641	89,7	4 051 381	90,3
	(13=9-12)	553 940	12,9	287 747	7,1	(1 763 545)	-18,3	455 776	10,3	433 774	9,7

* Année d'élections générales.

18. Les autres revenus comprennent notamment les transferts reçus de l'agent officiel.

Liste des partis politiques municipaux autorisés en 2015 par tranche de population

Municipalités de 5 000 à 19 999 habitants

Municipalité	Population ¹⁹	Parti politique	Date d'autorisation	Date de retrait d'autorisation
Bois-des-Filion	9 698	Équipe Larocque	2001-08-30	
Carignan	8 649	Avantage citoyen - Équipe René Fournier	2013-08-13	
Charlemagne	6 016	Équipe Charlemagne	2005-06-06	
Chertsey	4 871	Parti des citoyens de Chertsey	2013-09-13	
Delson	7 657	Action Delson	2001-09-21	
Deux-Montagnes	17 873	Deux-Montagnes autrement - Équipe Denis Martin Team	2013-05-27	
		Équipe Denis Joannette Team	2013-05-03	2015-02-13
Dorval	19 170	Équipe Action Dorval Action Team	2005-08-09	
Farnham	8 739	Parti démocratique de Farnham	2013-09-24	
Lac-Beauport	7 604	Équipe Beaulieu - Vision Lac-Beauport	2009-09-14	
		Équipe Louise Brunet - Démocratie Lac-Beauport	2015-05-11	
L'Ancienne-Lorette	16 930	Regroupement des payeurs de taxes de L'Ancienne-Lorette	2013-04-22	2015-05-25
		Renouveau lorettain	2013-05-23	
Lavaltrie	13 605	Parti lavaltriois	2009-04-24	
L'Épiphanie	5 610	Équipe Melançon	2013-09-19	2015-01-15
		Équipe Steve Plante	2012-12-20	
Lorraine	9 433	Autrement Lorraine - Équipe Rémillard	2013-09-19	
		Équipe Dionne	2009-09-23	
Mercier	12 687	Option Mercier - Équipe Colpron	2001-09-25	
		Parti avenir Mercier	2013-05-16	
Mont-Saint-Hilaire	18 877	Avenir hilairemontais - Équipe Yves Corriveau	2013-08-05	
		Voix citoyenne - Équipe Denise Loiselle	2009-08-10	2015-12-22
Mont-Tremblant	9 620	Équipe Brisebois	2013-09-18	
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	10 826	Option citoyens	2009-09-10	
Oka	5 455	Vision Oka	2013-06-11	2015-04-24

¹⁹. Décret de population n° 1060-2014 du 3 décembre 2014.

Municipalités de 5 000 à 19 999 habitants (*suite*)

Municipalité	Population ¹⁹	Parti politique	Date d'autorisation	Date de retrait d'autorisation
Prévost	13 031	Équipe Richer - Alliance des citoyens(nes) de Prévost	2009-07-21	
		Parti prévostois	2000-06-06	
		Renouveau prévostois avec Paul Germain	2015-08-11	
Rawdon	11 062	Équipe Guilbault - Parti rawdonnois	2002-08-26	
		Pro-action Rawdon	2013-09-09	
Richelieu	5 469	Coalition richeloise	2005-10-05	
Rivière-du-Loup	19 782	Parti citoyen	2013-02-27	
Rivière-Rouge	4 537	Équipe Déborah Bélanger	2003-01-24	
Rosemère	14 344	Équipe Arsenault/Arsenault Team	2013-04-22	2015-06-10
		Équipe innove-action - Team Rosemère	2013-08-14	2015-08-25
		Équipe Leduc/Leduc Team	2013-06-04	
		Équipe Team Roussel Rosemère	2013-07-22	
Saint-Amable	12 078	Action Saint-Amable	2013-09-24	
		Essor	2001-09-21	
Saint-Basile-le-Grand	17 032	Parti grandbasilois	2009-09-28	
Saint-Calixte	6 029	Louis-Charles Thouin et son équipe - Union pour le changement	2009-09-16	
Saint-Colomban	15 003	Option citoyenne - Équipe Jean Dumais	2013-01-23	
		Renouveau Saint-Colomban	2009-09-28	
Sainte-Adèle	12 627	Parti vision citoyens	2009-08-03	2015-04-15
Sainte-Agathe-des-Monts	10 582	Équipe Denis Chalifoux	2003-09-15	
Sainte-Anne-des-Plaines	15 051	Parti Vision Action	2005-06-08	
Sainte-Brigitte-de-Laval	6 965	Équipe Wanita	2013-09-25	
		Partenaires Sainte-Brigitte	2013-08-08	2015-05-11
Sainte-Catherine	17 185	Parti de l'équipe Bates	1998-09-04	
Sainte-Julienne	9 863	Équipe Jean-Pierre Charron - L'avenir de Sainte-Julienne	2013-07-22	
		Équipe Marcel Jetté	1999-09-27	
		Parti des citoyens de Sainte-Julienne	2009-09-25	
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	17 545	Nouvelle option - Équipe Paulus	2005-08-17	

¹⁹. Décret de population n° 1060-2014 du 3 décembre 2014.

Municipalités de 5 000 à 19 999 habitants (*suite*)

Municipalité	Population ¹⁹	Parti politique	Date d'autorisation	Date de retrait d'autorisation
Sainte-Sophie	15 100	Action Sainte-Sophie - Équipe Gallant	2013-07-18	
		Avenir Sainte-Sophie	2011-09-29	
		Parti des citoyens de Sainte-Sophie	2013-09-10	
Saint-Hippolyte	8 905	Équipe Bruno Laroche	2009-04-21	
		Équipe Rousseau	2005-09-06	
Saint-Joseph-du-Lac	6 595	Équipe Benoit Proulx	2013-07-22	
Saint-Lazare	19 796	Alliance Saint-Lazare	2013-06-18	
Saint-Lin-Laurentides	19 768	Avenir citoyen - Équipe Patrick Massé	2013-05-27	
Saint-Philippe	5 978	Équipe Martin	2013-07-02	2015-03-12
		Équipe Morin	2013-09-24	2015-05-04
Saint-Sauveur	10 208	Comité avenir Pelletier	2013-09-05	2015-05-11
		Équipe Jacques Gariépy	2013-09-03	
		Mouvement Saint-Sauveur	2013-09-25	2015-09-30
Saint-Zotique	7 708	Lécuyer et son équipe	2013-09-09	2015-04-01
Stoneham-et-Tewkesbury	7 704	Équipe Gaétane G. St-Laurent	2013-08-07	
		Parti évolution Stoneham	2009-09-01	

Nombre de partis politiques autorisés: 69

Nombre de municipalités ayant au moins un parti politique: 44/130

¹⁹. Décret de population n° 1060-2014 du 3 décembre 2014.

Municipalités de 20 000 à 49 999 habitants

Municipalité	Population ¹⁹	Parti politique	Date d'autorisation	Date de retrait d'autorisation
Beloeil	21 921	Équipe Diane Lavoie - Beloeil gagnant	2009-09-18	
		Parti des citoyens de Beloeil - Équipe Rémi Landry	2012-10-18	
Boisbriand	27 237	Action citoyenne de Boisbriand - Équipe Drapeau	2013-09-19	
		Ralliement des citoyens de Boisbriand	2005-08-17	
Boucherville	41 466	Équipe Jean Martel - Option citoyens - citoyennes	2009-08-06	
Candiac	20 849	Équipe action Candiac	2000-12-11	
Chambly	27 985	Action Chambly - Équipe Denis Lavoie	2004-04-02	
Châteauguay	47 781	Action citoyenne/Citizens' Action - Équipe Nathalie Simon	2009-06-12	
La Prairie	24 336	Équipe Donat Serres	1999-09-03	
L'Assomption	21 632	Union des citoyens de L'Assomption	2013-05-31	
Mascouche	46 346	Rassemblement citoyen de Mascouche - Équipe Luc Thériault	2013-01-24	
		Vision démocratique de Mascouche - Équipe Guillaume Tremblay	2011-10-19	
Mirabel	47 759	Action Mirabel - Équipe Bouchard	2013-05-31	
Mont-Royal	20 612	Action Mont-Royal	2005-08-22	
Rouyn-Noranda	42 167	Équipe Mario Provencher	2009-08-21	
Saint-Bruno-de-Montarville	26 851	Alliance municipale de Saint-Bruno-de-Montarville	2005-01-24	
		Parti montarvillois	2008-08-15	
Saint-Constant	26 577	Équipe Gilles Pépin - Action municipale Saint-Constant	2001-09-06	2015-04-01
		Parti des citoyens - Équipe Guy Brault	2012-10-22	2015-10-27
		Parti du vrai changement - Équipe Jean-Claude Boyer	2013-06-21	
Sainte-Julie	30 270	La voix des citoyens - Équipe Suzanne Roy	1993-10-13	
Sainte-Thérèse	26 584	Parti Municipal Énergie avec Sylvie Surprenant	2005-09-06	
		Projet citoyen	2012-10-24	
Saint-Eustache	44 758	Option Saint-Eustache - Équipe Pierre Charron	2000-05-02	
Saint-Georges	32 321	Rassemblement Saint-Georges	2009-09-22	
Sorel-Tracy	34 967	Parti d'aujourd'hui	2012-01-10	2015-07-29
Varenes	21 466	Parti durable - Équipe Damphousse	2005-08-08	
Vaudreuil-Dorion	36 860	Parti de l'action de Vaudreuil-Dorion	1998-09-01	

Nombre de partis politiques autorisés: 28

Nombre de municipalités ayant au moins un parti politique: 21/37

¹⁹. Décret de population n° 1060-2014 du 3 décembre 2014.

Municipalités de 50 000 à 99 999 habitants

Municipalité	Population ¹⁹	Parti politique	Date d'autorisation	Date de retrait d'autorisation
Blainville	56 177	Mouvement Blainville - Équipe Florent Gravel	2014-04-01	
		Vrai Blainville - Équipe Perreault	1997-09-05	
Brossard	84 813	Action citoyens Brossard	2014-09-22	
		Priorité Brossard - Équipe Paul Leduc/Priority Brossard - Team Paul Leduc	2008-10-06	
		Renouveau Brossard Revival	2004-11-02	
Repentigny	84 258	Équipe Deschamps	2002-03-15	
		Parti démocratique de Repentigny - Le Gardeur - Équipe Jean Langlois	2007-03-20	
Saint-Jean-sur-Richelieu	94 860	Avec Bachand	2013-05-17	
		Équipe Alain Laplante	2013-02-13	
		Équipe Fecteau	2013-02-26	
Saint-Jérôme	73 086	Ensemble Saint-Jérôme - Équipe Martin Pigeon	2013-09-04	2015-05-22
		Union des citoyens	2013-07-08	
		Vision Saint-Jérôme	1998-09-09	

Nombre de partis politiques autorisés: 13

Nombre de municipalités ayant au moins un parti politique: 5/9

¹⁹. Décret de population n° 1060-2014 du 3 décembre 2014.

Municipalités de 100 000 habitants ou plus

Municipalité	Population ¹⁹	Parti politique	Date d'autorisation	Date de retrait d'autorisation
Gatineau	276 577	Action Gatineau	2012-07-24	
Laval	421 469	Action Laval - Équipe Jean-Claude Gobé	2013-04-05	
		Mouvement lavallois - Équipe Marc Demers	2009-03-03	
		Nouveau Parti des Lavallois - Équipe Guy Landry	2013-07-16	
		Parti au service du citoyen - Équipe Robert Bordeleau	2007-08-31	2015-04-21
Lévis	142 894	Action Lévis	2001-06-14	2015-03-27
		Lévis Force 10 - Équipe Lehouillier	2005-04-29	
		Renouveau Lévis	2013-01-24	
Longueuil	240 954	Action Longueuil - Équipe Caroline St-Hilaire	2009-06-09	
		Option Greenfield Park	2013-08-23	
		Parti municipal de Longueuil	2001-04-26	
Montréal	1 731 245	Coalition Montréal	2013-08-30	
		Équipe Anjou	2013-08-14	
		Équipe Barbe Team - Pro action LaSalle	2013-08-07	
		Équipe conservons Outremont	2013-09-19	2015-05-22
		Équipe Dauphin Lachine	2013-07-22	
		Équipe Denis Coderre pour Montréal	2013-05-23	
		Équipe Louise O'Sullivan - Parti Montréal - Ville-Marie	2005-05-31	2015-05-11
		Équipe Savard - Option Verdun/Montréal	2013-09-25	2015-06-01
		Ethnic Party of Montréal/ Parti ethnique de Montréal	2009-09-17	2015-09-30
		Intégrité Montréal	2013-09-30	
		Parti alternatif LaSalle Alternative Party	2013-09-30	2015-05-11
		Projet Montréal	2004-05-28	
		Union Montréal	2008-12-31	
		Vrai changement pour Montréal	2013-09-04	
Québec	536 100	Alliance de Québec	2013-10-01	
		Démocratie Québec	2013-06-06	
		Équipe Labeaume	2008-06-05	

¹⁹. Décret de population n° 1060-2014 du 3 décembre 2014.

Municipalités de 100 000 habitants ou plus (*suite*)

Municipalité	Population ¹⁹	Parti politique	Date d'autorisation	Date de retrait d'autorisation
Saguenay	146 308	Équipe du renouveau démocratique	2011-07-12	
		Parti des citoyens de Saguenay	2015-05-11	
Sherbrooke	162 163	Comme une eau Terre	2009-08-13	2015-09-30
		Renouveau sherbrookoïse	2008-05-01	
Terrebonne	111 145	Équipe Robitaille	1985-08-23	
		Renouveau Terrebonne	2009-06-25	2015-05-11
Trois-Rivières	134 802	Force 3R	2009-06-12	2015-05-04

Nombre de partis politiques autorisés: 35

Nombre de municipalités ayant au moins un parti politique: 10/10

Nombre total de partis politiques municipaux autorisés: 145

Nombre total de municipalités ayant au moins un parti politique: 80/186

Il est à noter que l'on peut retrouver dans le Registre des entités politiques autorisées au Québec (REPAQ), disponible sur notre site Web, les noms du chef, du représentant officiel et des dirigeants des partis politiques autorisés ainsi que, s'il y a lieu, l'adresse de leur bureau permanent.

¹⁹. Décret de population n° 1060-2014 du 3 décembre 2014.

